

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Josette MONDIN, Alain LEPRIEUR, Philippe ARRÊTO, Adélaïde EUDES, Hubert GAZENGEL, Nathalie LEBARBEY, Didier LECACHEUX, Bruno LEPILLER, Laurence POTEAU, Flavie ROUX.

Etaient absents : MM. Delphine LEVALLOIS (donne procuration à Mme Flavie ROUX).

Mme Laurence POTEAU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 31/03/2021

Date affichage : 14/04/2021

Compte Administratif 2020 (Délibération n° 2021-04-13-01)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Michel PERROUAULT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	Résultats exercice précédent	Mandats émis	Titres émis	Résultats de clôture
Section de fonctionnement	+ 143 918,93 €	291 617,01 €	338 336,90 €	+ 190 638,82 €
Section d'investissement	+ 122,43 €	185539,37 €	160 921,24 €	-24 495,70 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de Gestion 2020 (Délibération n° 2021-04-13-02)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats de l'exercice 2020 (Délibération n° 2020-04-13-03)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 190 638,82 € et un déficit d'investissement de 24 495,70 € ;
Attendu l'état des restes à réaliser en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
--

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 46 719.89 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 143 918.93 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **190 638.82 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	24 495.70 €
R 001 (excédent de financement)	- €

E Solde des restes à réaliser d'investissement)

Besoin de financement	10 488.00 €
Excédent de financement (1)	33 150.60 €

Besoin de financement F	= D+E	1 833.10 €
AFFECTATION = C	= G+H	190 638.82 €

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement
G = au minimum, couverture du besoin de financement F**

1 833.10 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

188 805.72 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

(1) Indiquer l'origine : emprunt : - €, subvention : 33 150,60 € ou autofinancement : - €

(2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture de besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote des taux d'impositions (Délibération n° 2021-04-13-04)

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'impositions pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 40,65 %
- Taxe foncière (non bâti) : 34,02 %

Budget Primitif (Délibération n° 2021-04-13-05)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à : Fonctionnement (526 000 €), Investissement (368 000 €).

Subventions (Délibération n° 2021-04-13-06)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2021 : Club de l'Amitié (200 €), Société de Chasse de Pontaubault (50 €), Pontaubault-Loisirs (550 €), Team 2 G (50 €), A.P.E. de la Baie (350 €), Coopérative Scolaire du RPI de la Baie (200 €),

APAEIA (80 €), Comité Départemental Ligue contre le cancer (80 €), Centre Régional d'Hématologie (50 €), Comice Agricole (45€), Association Régionale Donneurs de Sang (50 €), ACARPA (80 €), Fonds solidarité pour le logement (87,00 €), Fonds départemental aides aux jeunes en difficulté (104,42 €), Association Médi-Sélune (709,50 €).

Désignation d'un délégué au SIEB (Délibération n° 2021-04-13-07)

Attendu la démission de Mme Delphine GONFROY,

Après vote, le Conseil Municipal décide de nommer Mme Flavie ROUX, déléguée auprès du Syndicat Intercommunal des Ecoles de la Baie.

Remboursement taxes aménagements (Délibération n° 2021-04-13-08)

Monsieur le Maire indique au conseil que la DDFIP de la Manche demande le remboursement d'une taxe d'aménagement trop perçue sur le PC 050 408 07 J0003 (SARL LES PRIMEVERES) d'un montant de 6 522 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.